

Le Var devenu un département pilote pour la FFTA pour expérimenter le sport sur ordonnance

Le 17/12/2018 les CROS 83 et le comité Départemental du Var ont signé la convention qui permet au tir à l'arc de devenir partenaire de Cap Santé 83. La présidente du CDOS Madame Lucienne Roques et le président du comité du Var Marcel Albert, en présence du Docteur Petitjean médecin fédéral de la FFTA ont pérennisé l'investissement du tir à l'arc dans la pratique du sport sur ordonnance.

La procédure pour faire du tir à l'arc sur ordonnance a été très simplifiée pour le pratiquant comme pour le médecin. Le médecin doit faire une simple prescription de sport sur ordonnance avec un certificat d'aptitude à la pratique du sport et envoyer un message par SMS au 07 83 89 20 86 ou téléphoner au 04 94 46 01 92 en donnant le nom et le numéro de téléphone de son patient(e) en ALD (affection de longue durée) avec bien sûr l'accord de celui ci.

Cap Santé 83 va contacter et prendre en charge cette personne en ALD et faire pratiquer le programme passerelle qui va évaluer ses capacités. Avec l'accord de la commission médicale du CDOS elle sera dirigée vers un sport choisi par elle et qui lui sera adapté.

C'est le brevet d'état du comité du Var et le Dr Petitjean qui encadreront ces séances, elles auront lieu pour la période hivernale dans la salle du club de Toulon les lundis et jeudis après-midi à 14 h.

Le Comité du Var remercie le Club de tir à l'arc de Toulon pour le prêt de ses installations.

Le sport a toujours été un vecteur de bonne santé il devient maintenant un acteur de la santé à part entière en l'adaptant aux patients en ALD avec possibilité de remboursement de cette activité en totalité ou en partie par leur mutuelle, les modalités sont encore à définir mais la mutualité s'est engagée dans ce sens.